



ENTREPRENEUR

OU SALARIÉ ?

Et si vous preniez
le meilleur des deux ?

ITG

Le Portage Salarial

LE PORTAGE SALARIAL, EN TOUTE **LIBERTÉ** ET EN TOUTE **SÉCURITÉ** !

LE MEILLEUR DE L'ENTREPRENEUR

Vous êtes autonome dans votre activité

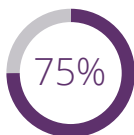
En portage salarial, vous êtes pleinement **autonome** dans votre démarche commerciale.

Pour vous accompagner, ITG vous **simplifie** la vie avec de nombreux **outils** (kits de documents, bureau virtuel pour gérer votre activité, co-working...) et un **parcours de formation**, présentiel et à distance, déjà éprouvé par des milliers d'experts.

LE MEILLEUR DU SALARIÉ

Vous bénéficiez de tous les avantages du statut salarié

Vous bénéficiez de la **protection sociale** du salarié : sécurité sociale, indemnisation chômage, garantie accident du travail, indemnités maladie, retraite, mutuelle. ITG vous propose aussi de nombreux **services complémentaires** : comité d'entreprise, PEE



des contrats de travail chez ITG sont des **CDI**.



ITG : LA GARANTIE DE TROUVER UNE RÉPONSE À TOUS VOS BESOINS !

DÉMARREZ

Vous souhaitez préciser votre offre de services ?

ITG vous offre la **journée marketing du conseil** et son diagnostic pour booster votre activité !

Vous cherchez votre première mission ?

Découvrez les **ateliers de recherche de missions** et les **15 000 offres** de www.missioneo.com

Bénéficiez d'un entretien conseil avec nos experts et obtenez votre simulation personnalisée !

DÉVELOPPEZ

Réalisez **vos missions en direct** auprès de vos clients grâce au référencement d'ITG auprès de **20 000 entreprises** et à ses nombreuses **habilitations professionnelles**.

Nos experts ITG vous accompagnent pour vos réponses aux appels d'offres !

OPTIMISEZ

ITG vous offre des outils de gestion **en temps réel** et vous conseille dans **l'optimisation de vos revenus** : gestion des frais, versement de la TVA récupérée sur certains frais, PEE...

Votre conseiller dédié saura vous proposer la solution optimale qui vous correspond !

PROFITEZ D'UN RÉSEAU D'EXPERTS

Chez ITG, vous intégrez une communauté de plus de **4 000 consultants actifs** !

Et vous avez accès à des offres de missions privilégiées grâce à nos clients entreprises !

LES PRINCIPALES OBLIGATIONS EN PORTAGE SALARIAL ET LES GARANTIES ITG

Vous :



Fournissez des **prestations de services aux entreprises**

Choisissez vos clients, **trouvez** et **négochiez** vos missions

Êtes libre de choisir l'entreprise de portage qui vous correspond



ITG :

Vous fournit un **contrat de travail réel** assorti d'un lien de subordination non contestable

Vous garantit le versement d'un **salaire conventionnel dès le premier mois**

Vous donne accès à **une offre de formation très complète**, avec la garantie de trouver les modules correspondant à votre **situation spécifique**

Vous accompagne tout au long de votre carrière **grâce à votre conseiller dédié**

Vous offre une **garantie inégalée de 3 080 000 €** afin de sécuriser vos salaires, bien au-delà des recommandations légales

Vous fait bénéficier d'une **assurance responsabilité civile professionnelle** couvrant pleinement le champ de vos missions

ITG, PIONNIER ET MILITANT

Le Groupe ITG œuvre à l'émergence des nouvelles formes d'emploi en réponse à la demande de souplesse des entreprises et aux aspirations des indépendants.

1996

Création d'ITG

2008

Le portage salarial s'inscrit dans le code du travail

2015

Une loi sécurise enfin le portage salarial

2017

Signature de la convention collective

ITG, LA SÉCURITÉ D'UN LEADER



Plus de 4000 consultants nous font confiance



Près de 20 000 entreprises clientes



100 M€ de CA



Garantie financière inégalée de 3 080 000€

JOURNÉE DE FORMATION OFFERTE

Les clés pour lancer votre activité
Inscription directe sur

www.itg.fr

ITG, premier acteur sur le territoire français, avec :



01 44 69 80 40

www.itg.fr

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



18 rue de la Ville-l'évêque, 75008 Paris
Tél. : 01 44 69 80 40
Fax : 01 44 69 80 44
E-mail : conseil@itg.fr



Le Portage Salarial